



Assistance rapatriement

Que faire si, lors de votre stage dans une ONG à Calcutta, votre pousse-pousse a un accident et que vous vous cassez la jambe ? Passer votre convalescence dans un hôpital local ne sera pas forcément une solution idéale pour vous. Vous préférerez peut-être être rapatrié et profiter des soins, du confort et de la proximité de vos proches en rentrant chez vous.

Avec l'assurance assistance-rapatriement de la gamme Passeport santé à l'étranger, en cas d'accident ou de maladie à l'étranger, la SMEBA organise et prend en charge les frais réels, après accord préalable et obligatoire de CHARTIS :

- Envoi d'un médecin et/ou de médicaments indispensables et introuvables dans le pays de séjour.
- Transport au centre médical.
- Rapatriement à votre domicile.
- Rapatriement du corps en cas de décès (plafonné à 16 000 €).
- Retour anticipé (billet aller-retour).
- Prise en charge du billet aller/retour pour un membre de votre famille en cas d'hospitalisation de plus de six jours ou en cas de décès, si les formalités légales de rapatriement du corps nécessitent la présence d'un proche.
- Assistance juridique (plafonnée à 2 000 €).
- Avance de caution pénale (plafonnée à 10 000 €).
- Avance de fonds (plafonnée à 3 000 €).
- Assistance en cas d'imprévus (service d'information).
- Transmission de messages urgents.
- Garantie coma (50 €/jour - garantie Universelle).

Des agences proches de vous

ANGERS

• 42, boulevard du Roi-René
BP 50705 - 49007 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 20 82 72
• Agence Saint-Serge :
6, allée François-Mitterrand - 49000 Angers
Tél. : 02 41 20 82 90
angers@smeba.cimut.fr

BREST

32, rue Professeur-Langevin
BP 93151 - 29231 Brest Cedex 3
Tél. : 02 98 47 87 87
brest@smeba.cimut.fr

CHOLET

Agence mobile informatisée sur le Campus de Cholet hall principal de la faculté
Tél. 02 41 20 82 82
cholet@smeba.cimut.fr

LA ROCHE-SUR-YON

2, place du Marché - BP 377
85009 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 40 35 93 59*
laroche@smeba.cimut.fr

LAVAL

2, rue du Lieutenant
BP 622 - 53006 Laval Cedex
Tél. : 02 41 20 82 98*
laval@smeba.cimut.fr

LE MANS

• 34, av. François-Mitterrand
72014 Le Mans Cedex 2
Tél. : 02 41 20 82 93*
• Agence Campus
Espaces de services universitaires
av. Laënnec - **Tél. : 02 41 20 82 96***
lemans@smeba.cimut.fr

LORIENT

2, rue Armand-Guillemot
BP 255 - 56102 Lorient Cedex
Tél. : 02 98 47 87 77*
lorient@smeba.cimut.fr

NANTES

7, allée Duguay-Trouin
BP 73305 - 44033 Nantes Cedex 01
Tél. : 02 40 35 90 90
nantes@smeba.cimut.fr

QUIMPER

4, place de Locronan
BP 1356 - 29103 Quimper Cedex
Tél. : 02 98 47 87 80
Permanence IUT : 2 rue de l'université
quimper@smeba.cimut.fr

RENNES

• 31, 33 quai Chateaubriand
(angle place Pasteur) - CS 30814
35108 Rennes Cedex 03
Tél. : 02 99 78 33 66
• Agence Campus
Rennes 2 - Maison des étudiants
Tél. : 02 99 78 80 00
rennes@smeba.cimut.fr

SAINT-BRIEUC

2, bd Waldeck-Rousseau
BP 223 - 22002 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 99 78 80 05*
stbrieuc@smeba.cimut.fr

SAINT-NAZAIRE

Agence mobile informatisée
Tél. : 02 40 35 90 90
stnazaire@smeba.cimut.fr

VANNES

11 bis, rue Hoche
BP 373 - 56009 Vannes Cedex
Tél. : 02 98 47 87 73*
vannes@smeba.cimut.fr

* n° d'appel local

et 24h/24
www.smeba.fr



SMEBA

Facilite la vie étudiante

SMEBA

Facilite la vie étudiante

La SMEBA - Mutuelle des étudiants de Bretagne, Atlantique, Maine, Anjou, Vendée - est régie par le Code de la Mutualité et pratique des opérations d'assurances relevant du livre 2 et est inscrite au Répertoire National de Mutuelles sous le numéro 305007171. Agrément ministériel du 27 Mai 2003. Contrat souscrit auprès de la Compagnie d'assurance CHARTIS EUROPE - Tour CHARTIS - 92079 PARIS LA DEFENSE 2 CEDEX - SA au capital de 45 024 650 € - Entreprise régie par le code des assurances - RCS Nanterre B 552 128 795 00135 - TVA CEE FR 41 552 128 795 - Police n° 4.088.501.

Avec la Smeba

Je bouge partout...

Études, loisirs, stages...

... Je suis assuré à 100 %

Passeport santé à l'étranger

5087 - 08/2010 - Photos : Shutterstock, DR.

Prise en charge des frais médicaux

Rien de pire qu'une rage de dent à São Paulo ou qu'une appendicite à San Francisco pour contrarier votre séjour. L'incident tourne à la catastrophe si, en plus de ces pépins de santé, vous n'avez pas l'assurance d'être soigné vite, bien et sans vous ruiner.

Les garanties de la gamme Passeport santé à l'étranger prennent en charge les frais médicaux dans le pays de séjour, à 100 % des frais réels (avec un maximum de 250 000 € par personne).

Il s'agit des frais médicaux d'hospitalisation ou hors hospitalisation (consultation, visite, radios, analyses, pharmacie). Les frais de kinésithérapie sont pris en charge à hauteur de 300 €/an ou 3 séances.

Suite à un accident, vous êtes couvert pour les auxiliaires médicaux, l'orthodontie et les prothèses dentaires (jusqu'à 460 €/an), les soins dentaires (jusqu'à 460 €/an), les autres prothèses et l'optique (jusqu'à 460 €/an).

Les frais dentaires d'urgence sont également pris en charge jusqu'à 460 €/an, avec une franchise de 31 € par sinistre.

CHARTIS ASSIST est le partenaire qui nous accompagne pour la partie « Assistance » de nos garanties Passeport santé à l'étranger. CHARTIS intervient également pour la couverture des garanties « Universelle » et « Europe ».

Voir le détail des conditions générales du règlement mutualiste.

Négoциé pour vous avec notre partenaire BNP Paribas :

- Esprit libre : Carte VISA CLASSIC et gestion de vos comptes à distance gratuits pendant 2 ans, soit 72 € minimum d'économie.
- Vos retraits d'espèces gratuits dans 32 000 distributeurs à travers le monde avec votre carte VISA CLASSIC.
- Virement permanent international sans commission (hors frais de change éventuels) pendant la durée de votre séjour.
- 40 € offerts à l'ouverture de votre nouveau compte BNP Paribas.

Conditions et renseignements dans votre agence BNP Paribas

Offre réservée aux étudiants, valable du 01/01/10 au 31/12/10, pour toute 1^{re} ouverture de compte chèques BNP PARIBAS, au delà des deux années gratuites, vous paierez 3,10 € par mois.



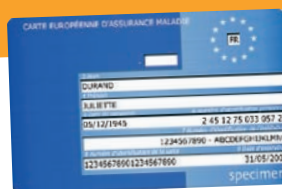
BNP PARIBAS

Études et stages à l'étranger, séjours linguistiques ou au pair, se soigner à l'étranger peut coûter très cher !

Lors d'un séjour linguistique, d'un stage ou pendant vos vacances, vous pouvez être amené à engager des dépenses de santé, d'assistance, de rapatriement, de remplacement de vos bagages (en cas de perte, de vol ou de détérioration).

En Europe, certaines de ces dépenses pourront être remboursées, dans certaines conditions (si vous avez utilisé la Carte Européenne d'Assurance Maladie). Dans les autres pays, vos dépenses seront bien plus élevées et il faudra attendre votre retour en France pour espérer un remboursement sur la base des tarifs français.

Pour être remboursé à 100 % de vos frais réels engagés à l'étranger, la gamme Passeport santé à l'étranger de la SMEBA vous propose des garanties adaptées à vos besoins. Des garanties particulièrement intéressantes lors de vos séjours aux États-Unis, en Asie ou en Australie où une bonne couverture est indispensable pour être soigné.



La Carte Européenne d'Assurance Maladie

Elle est délivrée par votre centre de Sécurité Sociale, donc par la SMEBA si vous y êtes affilié(e). Elle est indispensable pour que vos frais de santé en Europe soient pris en compte et remboursés par la Sécurité Sociale.

La CEAM est utile pour tous les séjours temporaires (voyages d'agrément, vacances et également pour des stages, des séjours linguistiques ou des cycles d'étude).

Elle permet le règlement des frais médicaux engagés lors de soins médicaux nécessaires. Cette carte est utilisée dans tout l'Espace Économique Européen, soit 31 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

PASSEPORT SANTÉ À L'ÉTRANGER

www.smeba.fr/pse

Garantie EUROPE

24 €/mois

Garantie UNIVERSELLE

33 €/mois

LES FRAIS DE SANTÉ ⁽¹⁾	50 000 €	250 000 €
Consultations et visite – Pharmacie	100 % frais réels	
Hospitalisation Chirurgie		
Analyses – Radiographies	100 % frais réels jusqu'à 460 €/an	
Frais dentaires d'urgence		
Kinésithérapie	100 % frais réels jusqu'à 300 €/an ou 3 séances	
Soins dentaires – Prothèses dentaires	Voir prises en charge "Accident" ci-dessous	
Optique lunetterie		
Transport – Actes paramédicaux		
Appareillage / prothèses		
SOINS CONSÉCUTIFS À UN ACCIDENT		
Auxiliaires médicaux	100 % frais réels	
Soins dentaires	100 % frais réels jusqu'à 460 €/an	
Orthodontie, prothèses dentaires		
Optique et autres prothèses		
Garantie coma		50 €/jour
L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
Rapatriement de l'assuré à son domicile	Frais réels	
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger		
Transport de l'assuré au centre médical		
Envoi de médicaments indispensables et introuvables	maximum 16 000 €	
Rapatriement du corps en cas de décès		
Retour anticipé de l'assuré	billet aller-retour	
Titre de transport pour un membre de la famille	billet aller-retour	
Assistance juridique à l'étranger	maximum 2 000 €	
Avance de caution pénale à l'étranger	maximum 10 000 €	
Avance de fonds	maximum 3 000 €	
Assistance situation imprévue	services d'information	
Transmission de messages urgents	frais réels	
ASSURANCES STAGES/VIES PRIVÉES À L'ÉTRANGER		
Responsabilité civile maximum dommages corporels	800 000 €	
Responsabilité civile maximum dommages matériels	500 000 €	
Responsabilité civile maximum dommages immatériels	100 000 €	
PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES		
À l'occasion du transport aller-retour effectué sur une société de transport public - Franchise 31 € / 50 % pour objets de valeur	maximum 900 €	
Utilisation frauduleuse de la carte SIM du téléphone	300 €	
SERVICES		
Remboursement des soins courants	Virement direct sur le compte bancaire	
Hospitalisation	Tiers payant monde entier	
Formalités administratives	Formalités vis-à-vis de l'assurance maladie prises en charge par la SMEBA	
Édition de la CEAM pour l'Union européenne	À prévoir avant départ	–

Voyages, voyages...

Séjours de **1 à 12 mois** !



Perte, vol ou détérioration de bagages

Vous avez enfin décroché un stage d'été dans un hôtel de luxe de Casablanca. Hélas, votre valise s'est égarée dans le transport et il y a peu de chances que vous la retrouviez. Difficile d'accueillir les clients en tongs et en bermuda...

Heureusement, avec les garanties de la gamme Passeport santé à l'étranger, en cas de perte, de vol ou de détérioration partielle ou totale de vos bagages lors d'un voyage aller/retour effectué sur une société de transport public, la SMEBA vous rembourse jusqu'à 900 € par personne (franchise de 31 € par sinistre, garantie limitée à 450 € pour les objets de valeur). En cas de vol de votre téléphone mobile et d'utilisation frauduleuse de la carte SIM, la SMEBA vous rembourse jusqu'à 300 €.

Responsabilité civile à l'étranger

Vous effectuez un stage de perfectionnement d'interprétariat en néerlandais à Amsterdam. Suite à un défaut de maîtrise de votre véhicule, vous chutez dans le canal. Votre vélo de fonction finit sa course dans la cabine d'une péniche.

Qu'importe, vous avez souscrit à l'une des garanties Passeport santé à l'étranger de la SMEBA. Vous êtes assuré contre les dommages que vous causez à un tiers pendant la durée de votre voyage et de votre séjour, dans le cadre de la vie privée, de vos études ou de votre stage.

Protection juridique recours

Bien que le vélo ait été remplacé, vous êtes poursuivi par la Ville d'Amsterdam pour conduite dangereuse sur un véhicule à pédales.

Pas de problème. Comme votre responsabilité civile est engagée, vos frais de représentation juridique sont pris en charge par votre garantie Passeport santé à l'étranger.

"Améliorer votre couverture à l'étranger" (option)

- > **Individuelle accident :**
capital en cas de décès par accident : 8 000 €.
Capital en cas d'invalidité permanente par accident : maximum 32 000 € franchise relative de 20 %.
- > **Interruption d'études :**
en cas de rapatriement sanitaire ou d'hospitalisation de plus de 60 jours consécutifs, remboursement des frais d'études restant dus : maximum 15 385 €.
- > **Modification de départ en avion :** 120 €

Cotisation : 8 €/mois. En option (garanties ne pouvant être souscrites indépendamment l'une de l'autre et qu'en complément de la garantie EUROPE ou Universelle).

FICHE D'ADHÉSION AU PASSEPORT SANTÉ À L'ÉTRANGER 2010/2011

SMEBA

Facilite la vie étudiante

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉL. :

E-MAIL :

ÉTUDES EN 2010/2011 :

VILLE UNIVERSITAIRE :

PAYS DE DESTINATION :

■ Europe (en complément de la Carte Européenne d'Assurance Maladie et sauf Grande-Bretagne) : 24 € x mois =

■ Universelle : 33 € x mois =

■ **OPTION :** assurance individuelle accident / interruption études : 8 € x mois =

GARANTIE SOUSCRITE : du / / au / / soit mois

FAIT À : SIGNATURE :

LE :